



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2202

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du 23 avril 2009 - Participation financière

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011

Délibération n° 2011-2202

commission principale : urbanisme

objet : **Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du 23 avril 2009 - Participation financière**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est membre de droit de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise et participe, aux côtés d'autres partenaires institutionnels, à la mission globale d'études dans le domaine de l'aménagement et du développement urbain assurée par cette association.

Bilan 2010

L'activité de l'Agence pour l'année 2010 fait état d'une grande régularité dans la réalisation de son programme : les écarts concernant les différents domaines d'intervention demeurent faibles entre le prévisionnel et le réalisé (+ 2 % sur le développement métropolitain, - 2 % sur la planification et les grands projets, + 1 % sur les observatoires et la prospective).

De nombreuses études pilotées par la Communauté urbaine ont ainsi abouti : le Schéma de développement universitaire, les 10 ans de l'Observatoire partenarial lyonnais en économie (OPALE), les Contrats de cohésion sociale (CUCS), le premier comité de pilotage de l'observatoire de l'habitat ou encore les projets de lignes-fortes de transports en commun A7 et A8.

En outre, nombre d'études et de projets auxquels la Communauté urbaine est directement associée ont également été réalisés avec ou par l'Agence durant l'année 2010 : adoption du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise, présentation du projet de voie verte des confluences dans le cadre de la démarche de coopération métropolitaine, déplacements domicile-travail dans le cadre de l'observatoire des déplacements, insertion métropolitaine du Grand parc de Miribel-Jonage, premières rencontres de l'Observation métropolitaine partenariale de la région économique lyonnaise (OMPREL) etc.

Programme 2011

Les grands axes du programme partenarial 2011 de l'association s'articuleront autour des points suivants :

- l'élargissement géographique, thématique et partenarial de l'Agence avec l'adhésion de nouveaux partenaires sur les sujets de la métropolisation de l'agglomération lyonnaise qui complètent le partenariat de l'Interscot (le syndicat du Schéma de cohérence territoriale -SCOT- des Monts du Lyonnais), de la gouvernance métropolitaine (la Communauté d'agglomération des portes de l'Isère -CAPI-, les villes de Bourgoin Jallieu et de Tarare) mais aussi sur les thèmes émergents de la nature en ville, la santé, la culture, le numérique, les représentations en 3D et les modes de vie (multiples formes de la mobilité, vieillissement, multi culturalité, adaptation de la ville au handicap),

- le renforcement du caractère partenarial du programme pour les partenaires qui ont récemment adhéré à l'Agence comme les Voies navigables de France (VNF) (sur le schéma portuaire métropolitain de l'Interscot), l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône sur les expertises foncières et urbaines avec l'Etablissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA) ou la Communauté urbaine, le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel-Jonage (SYMALIM) sur le Grand parc de Miribel-Jonage avec le Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) et la ville de Vaulx en Velin,

- le développement de l'Agence "Métropole et urbanité" en fil rouge de l'activité, l'avenir de la planification stratégique (stratégie/planification/projet), la prise en compte des cultures émergentes dans l'urbanisme, l'élargissement des métiers, méthodes et outils, l'ouverture de l'Agence, carrefour de réflexion et de débats pour nos partenaires,
- les thématiques et les observatoires alimentent la planification et le projet avec la consolidation de l'observation de la métropole (Observatoire partenarial lyonnais en économie -OPALE-, Observation métropolitaine partenariale de la région économique lyonnaise -OMPREL-, emploi-insertion, déplacements, etc.) par la mise en route effective de l'observatoire de l'Habitat, le renforcement de l'observatoire de la cohésion sociale sur de nouveaux thèmes et sur la question de l'ascenseur social, le lancement de l'observatoire départemental des espaces naturels et agricoles, la création d'un système d'information géographique (SIG) foncier avec l'EPORA. Le rapport de la ville à la nature, au vivant et à la densité apparaît également comme une réflexion de fond nouvelle qui irrigue la planification et le projet,
- la mise en œuvre des orientations du SCOT de l'agglomération lyonnaise, approuvé le 16 décembre 2010, se traduira, dans tous les registres de l'activité, par la mise en place des indicateurs de suivi à travers les observatoires, l'élaboration de guides et référentiels pédagogiques et par la traduction des orientations et des sites stratégiques,
- la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine articulé au programme local de l'habitat (PLH) et plan de déplacement urbain (PDU) et aux projets urbains. En s'appuyant sur les orientations du SCOT, le PLU devra innover et traduire les enjeux liés au modèle de la multipolarité et des bassins de vie, à l'adaptation de la ville au climat et aux nouvelles mobilités, à la cohésion sociale du territoire. Le PLU visera un contenu plus programmatique en déclinant les orientations du SCOT, en s'appuyant sur les projets urbains étudiés aux diverses échelles et sur l'évolution de la règle par l'analyse des retours d'expériences des architectes conseils des commissions de permis de construire,
- l'implication de l'Agence dans les grands projets liés au Tronçon ouest du périphérique (TOP), à la Part-Dieu, à Lyon Confluence 2, au grand parc de Miribel-Jonage, au schéma d'aménagement de la CAPI, ainsi qu'aux projets du pays viennois,
- la coordination des scènes métropolitaines dans le contexte de construction de la métropole lyonnaise. L'Agence participe à la construction, sur le plan technique, des 3 scènes métropolitaines que constitue le G4, l'Interscot et la Région urbaine lyonnaise (RUL), pour porter à travers différents champs d'intervention l'idée métropolitaine et harmoniser les démarches territoriale, économique, universitaire et culturelle,
- le programme régional conduit par les 3 agences d'urbanisme de Lyon, Saint Etienne et Grenoble, sera détaillé au cours du premier trimestre 2011 suite aux rencontres en cours avec les élus et les techniciens régionaux,
- l'internationalisation de la métropole lyonnaise constituera la continuation des coopérations en cours et le développement des temps d'échanges avec des villes stratégiques européennes et du Sud,
- les liens avec l'université et la recherche par l'accueil de nombreux étudiants en stage de master et de doctorants en thèse sous Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE). Les liens avec le monde universitaire se renforcent également grâce à l'Atelier d'innovation en urbanisme qui a reçu des financements nationaux et qui ouvre sur une large interdisciplinarité,
- les grands rendez-vous de l'Agence en 2011 seront organisés autour de plusieurs événements : organisation pour le compte de l'Interscot de la 7^e rencontre nationale des SCOT les 30 juin et 1er juillet sur le thème "Entre métropole et pays : construire les éco-territoires de demain", le colloque Fédénatur, porté par le Grand parc de Miribel-Jonage, le 16 juin sur le thème "Les parcs périurbains : les enjeux de la métropolisation", le colloque "Agriculture métropolitaine" souhaité par plusieurs collectivités, fin 2011, sur les enjeux de la filière agro-alimentaire (les innovations dans les produits et les services),
- la mise en perspective du programme par des arrêts sur synthèses organisés sous forme d'une collection composée de documents (un atlas métropolitain, un rapport sur la métropole, un document sur le Grand Est, une cartographie donnant à voir l'ensemble des projets urbains, une compilation des séances des Repères européens, un texte sur la ville durable).

Par délibération du 6 avril 2009, le Conseil a approuvé la signature d'une convention pluriannuelle formalisant le soutien de la Communauté urbaine pour la réalisation des activités de l'association sur la période 2009-2011.

Aux termes de celle-ci, et notamment de ses articles 4, 5 et 12, le programme d'activité, le budget prévisionnel et la valorisation financière des moyens mis à disposition à titre gratuit qui constituent les annexes 1.1, 1.2 et 4 doivent être actualisés chaque année par avenant.

Pour permettre à l'association de mener à bien son programme de travail arrêté avec les partenaires de la structure, il est proposé au conseil de Communauté d'inscrire au budget 2011 une subvention de fonctionnement pour un montant de 4 885 190 €, soit 64 % du budget total de l'association qui s'élève, pour l'année 2011, à 7 649 190 €.

Charges (en €)			
Libellé	2010	Libellé	2011
achats et charges externes	1 341 034	achats et charges externes	1 194 132
impôts, taxes et assimilés	644 200	impôts, taxes et assimilés	641 900
salaires et traitements	3 954 910	salaires et traitements	4 120 588
charges sociales	1 654 185	charges sociales	1 743 940
dotations aux amortissements	22 000	dotations aux amortissements	21 000
dotations aux provisions	25 200	dotations aux provisions	0
frais financiers	1 000	frais financiers	1 000
Total des charges	7 642 329	Total des charges	7 722 560
Produits (en €)			
Libellé	2010	Libellé	2011
subvention totale Communauté urbaine : 4 885 190 € répartis entre :		subvention totale Communauté urbaine : 4 885 190 € répartis entre :	
- subvention de fonctionnement (personnel, locaux, matériel informatique)	613 190	- subvention de fonctionnement (personnel, locaux, matériel informatique)	613 190
- subvention de financement dont 25 000 € de cotisation	4 272 000	- subvention de financement dont 25 000 € de cotisation	4 272 000
subventions et cotisations des autres membres de l'Agence	2 215 639	subventions et cotisations des autres membres de l'Agence	2 289 000
contrats spécifiques	490 000	contrats spécifiques	475 000
transfert de charges	50 000	transfert de charges	60 000
		Reprise sur provisions	11 870
produits financiers	1 500	produits financiers	1 500
Total des produits	7 642 329	Total des produits	7 722 560

A la signature du présent avenant, 40 % de la subvention totale votée sera mandatée sur appel de fonds dans le mois suivant la réception par la Communauté urbaine de la demande d'acompte de l'Agence. Les 60 % restants feront l'objet d'un échelonnement au cours de l'exercice 2011, conformément aux dispositions prévues à l'article 6 de la convention pluriannuelle 2009-2011.

Par ailleurs, la valorisation financière des moyens mis à la disposition à titre gratuit de l'association pour l'exercice 2011 (annexe 4) fait l'objet d'une actualisation à la date du 1er janvier 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 2 à la convention du 23 avril 2009 à passer entre la Communauté urbaine et l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondant à la subvention 2011, soit 4 885 190 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 824 - opération 0216.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.